Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260320-DEL_043_2026-DE

Ville de Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 16 mars 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Isabelle HARDAT, Matthieu LE GOVIC, Maïwenn RAULT, Pascal MARCHAND, Marie-Annick DREANO, Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO, Stéphane JAN, Karine PRUNIER, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Jean-Marie VALLIER, Nathalie CHEFDOR, Bruno BEUZELIN, Martine LE GAL, Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ, Christophe LIDURIN, Alexandra DAVALO, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Erwan LE SAUX, Kristyna ROGER, Erwan HUET, Sandrine DUBOIS, Kevin BASNARY, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Patrick VERREY, Danielle PAPETA, Gérard PAYOT.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 33
Votants : 33

OBJET : N°CM-043/2026 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ÉLECTION DU MAIRE

Rapporteur : Marie-Annick DREANO, la doyenne d'âge de l'assemblée

Vu le résultat des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Préalablement à l'élection, il convient de constituer un bureau de vote pour le déroulement et le contrôle des opérations de vote inscrites à l'ordre du jour de ce conseil municipal ; il est composé :

- du président (doyen d'âge de l'assemblée) : Marie-Annick DREANO
- d'un secrétaire (benjamin de l'assemblée) : Maïwenn RAULT
- de deux assesseurs (benjamin de chaque groupe minoritaire) : Marius CAMPEANU et Patrick VERREY

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260320-DEL_043_2026-DE

Un appel à candidatures est effectué.

Christophe LAUNAY présente sa candidature.

Il est procédé aux opérations de vote.

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne l'enveloppe du modèle uniforme fourni par la commune. Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b – nombre de votants	33
c – nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	2
d - nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	4
e – nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	27
f – majorité absolue	14

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LAUNAY Christophe	27	Vingt sept

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

➢ Christophe LAUNAY est proclamé maire de Ploërmel et est immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY



La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.